

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, L. BRARD.

POUVOIRS (11) :

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD
B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
P. BARAUDON mandant a pour mandataire D. PESNOT-PIN
C. PAILLER mandant a pour mandataire M. METAIS
E.. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

E. FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) *Suite à la réussite du concours de rédacteur territorial, un agent administratif référent du pôle handicap du service santé publique et sécurité civile est détaché pour stage auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. Afin de le remplacer au 1er avril 2017, je vous propose de créer un poste d'assistant administratif dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.*

2) *L'assistant administratif chargé du Personnel et des Finances de l'accueil des loisirs municipal au Service Éducation partira en retraite le 1er septembre 2017. Au vu des spécificités de ses missions, il est nécessaire de recruter un agent dès le mois d'avril 2017 qui sera formé par l'agent en poste actuellement. A cet effet, il est demandé aux membres du conseil municipal de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe sera supprimé après avis du Comité Technique.*

Je vous propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 18 du conseil municipal du 15 décembre 2016 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communaux ont besoin des

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 16 février 2017

n° 23

page 2/2

postes décrits ci-dessus,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) – un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.
- 2) – un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Le coût des créations a été prévu au budget 2017.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 17/02/2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER